



TOUT SAVOIR SUR LE RECYCLAGE

1. POURQUOI FAIRE ATTENTION ?

2. COMMENT AGIR ?

2.1. Se poser les bonnes questions avant d'acheter

- ◆ Quel est le coût réel de cet objet ?
- ◆ Est-ce que je peux avoir cet objet en version écolo ?
- ◆ Quelle est la raison de mon achat

2.2. Comparer les différents produits

2.3. Privilégier les produits labellisés

2.4. Se réappropriier les consignes de tri

- ◆ Les logos
- ◆ Les consignes de tri : le rappel !

EN BONUS : QUELQUES ASTUCES !


Et si on jetait le plus tard possible ?

Et si on en faisait profiter les autres ?

1. POURQUOI FAIRE ATTENTION ?

Recycler c'est bien. Ne rien avoir à recycler c'est mieux !

En effet, si le recyclage permet de réutiliser les matières premières composant un objet, il a tout de même un coût.

Ainsi quand une marque affiche ce logo  sur ses produits, cela ne signifie pas qu'ils sont recyclables, mais que la marque participe financièrement au traitement des déchets que ses produits deviennent. On peut imaginer sans difficulté que cela fait partie des coûts répercutés sur le prix de vente du produit.

Le traitement des déchets fait aussi partie des dépenses de l'État, de la région, de la commune... Des dépenses qui se répercutent sur nos impôts.

Enfin, le recyclage se fait avec de l'eau, de l'énergie, des substances de traitement, qui pourraient être économisées.

2. COMMENT AGIR ?

2.1. Se poser les bonnes questions avant d'acheter

◆ Quel est le coût réel de cet objet ?

Il faut prendre le temps d'étudier tous les paramètres avant d'acheter, et notamment le coût d'usage de l'objet. Est-ce que le prix à payer pour son utilisation (en eau, électricité, etc.), sur plusieurs années, est aussi avantageux que le prix d'achat ?

Acheter un grille-pain à dix euros est-il aussi rentable une fois que l'on voit que sa consommation d'électricité est exorbitante, ou que la qualité du produit fera qu'on devra le changer tous les deux ans ? D'ailleurs, l'objet est-il réparable ? Des pièces de rechange sont-elles disponibles, et à quel prix, y a-t-il une longue garantie ? ...

◆ Est-ce que je peux avoir cet objet en version écolo ?


Est-ce qu'à qualité égale il n'est pas possible d'opter pour un objet moins emballé, disponible dans des matières recyclées (papier toilette recyclé, meubles en carton), ou de seconde main (meubles, petit électroménager) ? Et qui aurait de fortes chances d'être moins cher de surcroît... ?

◆ Quelle est la raison de mon achat ?

Si c'est un objet électrique ou électronique, comme un téléviseur, une tablette, un téléphone ou un ordinateur, veut-on le changer parce qu'il ne fonctionne plus, ou parce qu'il date d'il y a six mois et que la publicité nous dit que c'est le moment d'en changer ? Est-ce la nécessité, ou la mode, qui motive notre achat ?



2.2. Comparer les différents produits

- Il est important de se renseigner sur les performances énergétiques, et de préférer les objets qui appartiennent aux classes A.
- On peut aussi privilégier les objets qui sont recyclables ou fabriqués à partir de matières recyclées. Ils sont indiqués par un de ces deux logos : 
- On peut éviter les produits (biscuits, câbles d'alimentation, bonbons, meubles...) suremballés, et à défaut préférer ceux emballés dans des matières recyclables (carton, plastique épais...).

Rappel : ce logo  n'indique pas que l'objet est recyclable, mais que le fabricant participe financièrement aux traitements de recyclage, ce qui est une obligation légale.

2.3. Privilégier les produits labellisés

Voici des labels de référence qui représentent une base solide sur laquelle s'appuyer au moment de faire un choix. Ils garantissent des produits dont la fabrication est encadrée pour être moins polluante, dont l'usage est optimisé et dont le recyclage est facilité !



➤ **L'Écolabel de l'Union européenne** : on peut le trouver sur les ampoules, les téléviseurs, le papier d'impression et d'écriture... Il garantit à la fois la qualité d'usage d'un produit, et ses caractéristiques écologiques, bien que les critères diffèrent pour chaque catégorie de produits. Il est possible de consulter le catalogue des produits à qui l'Écolabel européen a été attribué à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/ecat/>



➤ **NF Environnement** : cette marque, qui est le seul écolabel officiel français, distingue les objets dont l'impact sur l'environnement est moindre que celui d'autres objets, à performances égales. Il garantit par exemple que des mesures ont été prises pour utiliser plus de matières recyclées dans le produit, diminuer la pollution liée à sa fabrication ou son usage, mettre à disposition des clients des pièces de rechange (d'origine ou équivalentes) pour que des réparations soient possibles... NF Environnement se trouve sur les équipements audiovisuels, d'impression, le mobilier, le papier...



➤ **C2C (Cradle-to-Cradle)** : ce label indépendant, créé en 2005, certifie aujourd'hui plus de 300 objets. Il est attribué aux produits qui sont intégralement recyclables et produits grâce aux énergies renouvelables, qui ne contiennent aucun élément toxique connu pour l'environnement, et dont la production réduit au maximum la consommation d'eau. Plusieurs niveaux de label existent, afin d'encourager les entreprises à s'engager petit à petit dans cette démarche. <http://www.c2ccertified.org/>

2.4. Se réappropriier les consignes de tri

◆ Les logos

➤ Ceux à rechercher :



Ce logo – le Ruban de Möbius – indique que l'objet en question est recyclable, ou qu'il est fait à partir de matières recyclées. Dans ce cas, un chiffre ou un nombre se trouve à l'intérieur du ruban, et indique le pourcentage de matières recyclées présent dans l'objet.



Depuis le 1er janvier 2015, ce nouveau pictogramme (« Tri-man ») indique que le produit peut être recyclé, et qu'il doit donc être mis dans la poubelle adéquate.

➤ Attention aux pièges !



Ce logo – le Point vert – indique que le fabricant remplit son obligation de participer financièrement à l'organisation du tri sélectif dans les communes. **Il ne signifie pas que l'objet est recyclable.**



Ce pictogramme **ne signifie pas que l'objet est recyclable**, mais qu'il faut le mettre à la poubelle, pas le jeter par terre.



La poubelle barrée indique l'objet est recyclable mais que sa collecte se fait via des circuits spécifiques : bornes en magasins, déchèterie... On trouve ce logo notamment sur les piles et les ampoules.



◆ Les consignes de tri : le rappel

Au moment de jeter on peut hésiter : poubelle verte ? poubelle jaune ? déchèterie ?

Un rappel des consignes de tri thématique par thématique !

En gardant bien à l'esprit que chaque commune peut avoir ses spécificités et qu'en cas de doute mieux vaut se renseigner directement auprès de sa mairie.

Les restes de cuisine, les déchets de jardinage

→ **poubelle verte**

→ **compost**

Pour plus d'informations sur le compost, voir la fiche « S'alimenter en prenant soin de sa santé et de celle des orangs-outans » !

Les plastiques

► Bouteilles et flacons, cubis, bidons... Même avec une pompe, une bille ou une tête-pistolet. → **poubelle jaune ou container dédié**

Penser à bien vider et refermer ce qu'on jette afin de ne pas tout salir !

► Barquettes, boîtes (œufs...), coques rigides (brosses à dents, piles...), films souples, cintres, jouets, sacs, pots (yaourts, rillettes), tubes (dentrifrice, crème solaire...), couverts et vaisselle en plastique, poches souples (compotes, « éco-recharges »...) → **poubelle verte**

Les papiers et cartons

► Papiers imprimés, écrits ou dessinés : annuaires, catalogues, prospectus, magazines, journaux, livres, photocopies, cahiers, enveloppes, papier calque, enveloppes (même à fenêtre)... → **poubelle jaune ou container dédié**

► Papiers spéciaux : papiers photo, papiers carbone, papiers peints... → **poubelle verte**

► **Tous les cartons** même salis : briques (soupe...), étuis en carton, boîtes de gâteaux, rouleaux (de papier toilette, d'essuie-tout...). → **poubelle jaune ou container dédié**

Penser à bien vider et refermer ce qu'on jette afin de ne pas tout salir !

► Cartons très sales (pots de crème glacée, boîtes à pizza avec des restes...) → **poubelle verte**

► Mouchoirs en papier, essuie-tout et lingettes → **poubelle verte**

► Conteneurs en bois (cagettes, boîtes, barquettes) → **poubelle verte**

Les métaux

Tous les emballages en métal se recyclent, même s'ils sont sales. Il n'est pas nécessaire de les laver, mais il est important de bien les vider et de ne pas les empiler, afin de faciliter leur traitement.

► Aérosols (sauf ceux des produits dangereux), barquettes en aluminium, boîtes de conserve, boîtes en métal (thé...), bouteilles et flacons (sirops...), canettes, cintres, opercules et couvercles en métal (pots de yaourts, briques de jus de fruits)... → **poubelle jaune ou container dédié**

► Tous ceux qui ont contenu des produits toxiques, explosifs, dangereux pour l'environnement, corrosifs, les pots de peinture ou de vernis... → **déchèterie**

Le verre

► Bouteilles (huile, vin...), flacons (parfum, déodorant – même avec bille), pots, bocaux... → **poubelle jaune ou container dédié**

Inutile de les laver, mais il faut bien les vider et les jeter sans leur bouchon.

► Vitres cassées (fenêtres, cadres photo...), miroirs, objets en Pyrex (moules, plats...), vaisselle en verre (assiettes, verres...) → **poubelle verte**

Les affaires de la maison (meubles, électroménager, objets de décoration...)

► Petits ou gros appareils d'électroménager, chaînes hifi, télévisions, lampes, matériel informatique...

→ **magasins**. Un acheté, un rapporté : les magasins ont l'obligation de reprendre les appareils usagés.

→ **encombrants** : plusieurs villes proposent à leurs citoyens de faire passer le camion des encombrants en bas de chez eux, à leur demande ! Dans d'autres villes c'est à jour fixe, plusieurs fois par an. Toutes les informations en mairie !

→ **déchèterie**.



- Cartouches d'imprimante, batteries, literie, pots de peinture, petites bouteilles de gaz
→ **déchèterie.**

Attention à ne pas oublier une pièce d'identité et un justificatif de domicile, souvent demandés pour avoir accès aux déchèteries.

Si on ne sait pas où aller ou quoi faire d'un déchet en particulier, il faut contacter sa mairie ou aller sur <http://ourecycler.fr>, un outil gratuit, participatif et non lucratif qui indique où remettre ses objets (verre, plastiques, téléphone, jouets, livres, ampoules, cartouches d'encre, matériel informatique...), pour un don ou du recyclage.

EN BONUS : QUELQUES ASTUCES !

Recycler c'est bien, ne rien avoir à recycler c'est mieux ! Cela évite de produire des déchets, d'utiliser des ressources pour fabriquer (ou encourager la fabrication) d'un objet supplémentaire, et des emplois sont même créés grâce à ces démarches. L'idéal c'est donc de consommer en mode 3R : avant de **recycler**, on peut penser à **réduire** sa consommation et à **réutiliser** ce que l'on a déjà ! Quelques astuces pour se lancer !

Et si on jetait le plus tard possible ?

- En entretenant régulièrement ses équipements (joints, courroies...), c'est possible !
- En tentant de leur donner une seconde vie : transformer une table de nuit en support de lampe pour le salon, une porte de placard en tête de lit... De nombreuses idées sont à glaner sur les blogs et les sites de vidéos en ligne. On peut s'inspirer par exemple du Recyclator (<http://foiresavoirfaire.org/spip.php?page=recyclator>). Les plus bricoleurs pourront suivre les expériences de Dave Hakkens, un jeune ingénieur néerlandais qui a conçu une machine permettant de recycler soi-même le plastique en nouveaux objets. Pour en découvrir les plans, mis gratuitement en ligne, direction <http://www.preciousplastic.com/> (uniquement en anglais). L'occasion aussi d'en apprendre plus sur les étapes de sa démarche de conception, et de voir les résultats des expérimentations des autres internautes !

Retrouvez toutes nos idées de double usage et de réutilisation dans les fiches « *Être à la page et rester connecté tout en respectant les gorilles* », « *Meubler sa maison tout en respectant les chimpanzés* », « *Équiper la maison tout en respectant les gorilles* » et « *Prendre soin de son corps et de sa maison tout en respectant les orangs-outans* » !

- En se demandant si l'objet est réparable, on s'évite peut-être de devoir le racheter (et de produire un déchet...). Quand on ne sent pas bricoleur on peut demander un coup de main à ses amis, assister à un « Repair café » (<http://repaircafe.org/fr/>), un atelier de réparation mensuel bénévole et gratuit, troquer des services entre particuliers en passant par un SEL (Système d'échange local) (<http://www.intersel-idf.org/rubrique2.html>), un RERS (Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs) (<http://www.rers-asso.org/ou-intro.htm>) ou une Accorderie (<http://www.accorderie.fr/choisir-son-accorderie/>)... On peut aussi faire appel à la communauté d'Internet ! De nombreux consommateurs échangent leurs astuces et leurs trouvailles pour réparer ou remettre en état des objets, par exemple sur <http://www.apreslachat.com/> ou www.ifixit.com.

Et si on en faisait profiter les autres ?

- En se tournant vers les réseaux solidaires, qui collectent et réparent tous nos équipements du quotidien pour les revendre à prix réduit. Si ce n'est pas possible, les objets sont démantelés et acheminés vers les filières de recyclage adéquates. Ne pas oublier de grouper le téléphone avec sa batterie et son chargeur, la tablette avec ses câbles, etc.

Voici quelques structures où faire le bonheur des autres (ou trouver le sien !) :

- **Emmaüs** : où donner (et acheter) dans toute la France : http://intranet.association.emmaus.fr/media/pdf/communautes_emmaus_en_france.pdf

- **Réseau Envie** : la liste des points de vente ici : http://www.envie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=97&Itemid=224

- **Les Ressourceries** : toutes les adresses, pour donner ou acheter à moindres frais : <http://www.ressourcerie.fr/Vos-Ressourceries/Localisations>.

- En achetant, donnant ou revendant autour de soi : famille et amis, voisins et collègues, contacts des réseaux sociaux... Il y a aussi les petites annonces de quartier, les vide-greniers (renseignements à prendre en mairie). Personne d'intéressé ? Certains sites mettent en lien chercheurs et donneurs, comme www.co-recyclage.com ou www.donnons.org.

